

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

Délibération N°20240502

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois mai à 20 h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqué s'est réuni à Valennes en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

Étaient Présents :

Date de convocation	MM. BORDEAU Christian, BOSNYAK Yvan, CHABILLANT Jean-Luc, GAUTHIER Renaud, GRÉMILLON Patrick, GUIBERT Aris, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MARTEL Jean-Pierre, MASSÉ Nicolas, NICOLAÏ Christophe, PLUT Jean-Claude, POTTIER Louis, VADÉ Prosper et Mmes BONNEFOY Béatrice, BRIGANT Nicole, GAUTIER Cindy, JUMERT Annie, LELONG Françoise, MENU Catherine, MERCIER Nadine, NELET Annie, PRIEUR Sergine, ROUGET Anne-Marie, STERBA Éléonora, membres titulaires, M. DUPIN Christian membre suppléant.
15 mai 2024	
Date d'affichage	
15 mai 2024	
Nombre de conseillers	
En exercice : 42	
Présents : 30	
Votants : 34	

Étaient excusés :

M. CHÉRON Michel
M. DARROY Claude remplacé par son suppléant M. DUPIN Christian
M. FLAMENT Dominique donne pouvoir à Mme ROUGET Anne-Marie
M. FOUCAULT Yves
M. GUIBERT Cédric donne pouvoir à Mme BONNEFOY Béatrice
M. JAMOIS Xavier
M. MERCIER Marc donne pouvoir à Mme MENU Catherine
M. MORIN Sébastien
M. PARIS Hubert
Mme BESNIER Claire
Mme DAVID Isabelle donne pouvoir à Mme LELONG Françoise
Mme GERMAIN Martine
Mme RENARD Candy

Monsieur GUIBERT Aris est nommé secrétaire de séance.

OBJET : FONDS TERRITORIAL RESILIENCE REGION PAYS DE LA LOIRE CONVENTION DE FINANCEMENT AVENANT N°2

Vu la convention de financement au Fonds territorial résilience, signée le 12 mai 2020 avec la Région Pays de la Loire,

Vu l'avenant n°1 à la convention de financement au Fonds territorial résilience, signé le 5 février 2021 avec la Région Pays de la Loire,

Monsieur le Président rappelle que, suite à la crise sanitaire covid de 2020, la Région Pays de la Loire a mobilisé un fonds territorial alimenté par les EPCI, la Région, le Département, la Banque des territoires, afin d'accompagner les entreprises les plus fragiles, sous-forme d'avance remboursable pour renforcer la trésorerie des entrepreneurs, micro-entrepreneurs, et petites entreprises dont l'activité a été impactée par

la crise sanitaire et/ou les fermetures administratives liées à cette dernière. En avril 2020, la Communauté de Communes des Vallées de la Brayé et de l'Anille a décidé d'abonder ce fonds à hauteur de 32 000 €.

Sur proposition des services régionaux, il convient de prévoir un avenant à la convention de financement, modifiant les modalités de remboursement de l'avance remboursable aux collectivités contributrices par la Région.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** l'avenant à la convention de financement relative au Fonds territorial résilience, tel qu'annexé.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ledit avenant.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 23 mai 2024


Le secrétaire de séance,

Le Président,

Aris GUIBERT



Michel LEROY



COMMUNAUTÉ de COMMUNES des
VALLÉES de la BRAYÉ et de l'ANILLE
10, Rue Saint-Pierre
72120 SAINT-CALAIS